

# Compte-rendu du Conseil d'école du 16 février 2012

## Ecole élémentaire Lou Pin Bert Le Barp

### Présents :

**Directrice :** Mme COUDERC

**Représentant de la municipalité :** M. Sarrazin

**Représentants des parents d'élèves :**

F.C.P.E : Mmes PINET et PIQUEMAL, M. BARIS

U.N.A.A.P.E : Mmes PAPION et SCORDINO

**Enseignants :**

Mmes BATS, CHAMPAGNE, MILA, PRUNET et SENECHAL

**Excusés :**

**DDEN :** A. Muyard

**Secrétaire de séance :**

Mme PRUNET

### Ordre du jour :

1. Budget : besoins particuliers ? dotation par élève ?
2. Sécurité des locaux : date et périodicité de la commission de sécurité. – abords de l'école.
3. Projets pédagogiques : avenir du R.A.S.E.D. – projet LVA – liaison CM2/6°.
4. Services périscolaires : cantine – badgeuse.
5. Questions diverses.

### Introduction

Les questions diverses sont données : tombola au restaurant scolaire, moyen de communication entre le Comité de Parents et l'ensemble des parents d'élèves, contact avec la psychologue scolaire.

#### **1. Budget**

- La salle informatique est opérationnelle. En cas de problèmes de fonctionnement, il faut ne pas toucher aux connexions (électriques ou informatiques) et prévenir les services municipaux. Un protocole d'utilisation doit être affiché.  
Nécessité pressante de connecter à internet la classe de CE1 pour permettre à un élève de travailler dans des conditions optimales.  
Une proposition de la C.A.F. d'un don d'écrans plats LCD n'a pu aboutir, la Directrice n'ayant pas reçu de réponse d'autorisation de la Mairie.  
Les Parents demandent si des dons de matériel informatique sont envisageables : à priori oui, mais c'est à négocier avec la Mairie à temps.
- Le matériel de sport est mutualisé avec les services périscolaires. L'entretien en qualité et en quantité est nécessaire: liste des besoins à établir et transmettre rapidement aux services municipaux ; les tapis ont été commandés et doivent être fournis.
- Au niveau de la B.C.D., les élèves de CP/CE1 effectuent le tri et l'organisation des livres et documents. Un besoin d'étagères supplémentaires se précise ainsi que le manque de revues de 6 à 10 ans : références, prix et montant des abonnements seront transmis à M. SARRAZIN.  
Les Parents font état de la Bourse aux Livres et envisagent des dons.  
Les projets d'école des deux écoles prévoient la venue des maternelles. Il manque des albums « petite enfance ».
- Pour subvenir aux besoins pédagogiques durant toute l'année la dotation municipale est jugée satisfaisante par les enseignants : 76,74€ / élève pour les fournitures, 30,22€ / élève pour les sorties pédagogiques, 10,00€ / élève pour la fête de Noël et 3640€ pour les transports.  
Elles prennent note pour la rentrée prochaine de réactualiser la demande aux familles.

#### **2. Sécurité des locaux**

- La visite de la Commission de sécurité est périodique (tous les 4 ans). La dernière a eu lieu l'an dernier. Le rapport est consultable en mairie.  
Des exercices de sécurité sont effectués une fois par trimestre. Le dernier a été exécuté le 18/10/2011.

Les extincteurs sont révisés une fois par an. La dernière date est en mai 2011.

Le P.P.M.S. et le C.D.U. sont révisés tous les ans et tenus à disposition dans le bureau de direction.

- Quant à la sécurité des individus, la Directrice évoque les jeux violents ou dangereux durant les récréations et propose au nom de l'équipe l'idée d'un avenant au règlement intérieur de l'école. Les Parents F.C.P.E. pensent qu'il suffit de faire respecter les règles de vie de classe tandis que les Parents U.N.A.A.P.E. évoquent le Conseil des Enfants qui pourrait y réfléchir. Mais les enseignants disent que le Conseil n'a pas été reconduit pour l'instant. Il est décidé qu'une note explicative serait d'abord collée dans les cahiers de liaisons, qu'un courrier personnel pourrait être adressé à la famille de l'enfant qui outrepassé les règles du « vivre ensemble ».

### **3. Projets pédagogiques**

- R.A.S.E.D. : une action a été soutenue par les parents d'élèves à laquelle les enseignants ont adhéré. Une pétition contre la suppression de ces postes spécialisés a été signée par 200 personnes à ce jour. A suivre.
- Devant la possibilité de bénéficier d'un assistant de langue vivante étrangère à la rentrée prochaine l'équipe pédagogique complète (élémentaire et maternelle) a constitué un dossier. Il s'agit d'accueillir une personne de langue anglaise, durant 7 mois à raison de 12 heures par semaine pour participer au cours d'activités faisant partie des projets d'école. Mme SENECHAL sera l'enseignant référent. L'assistant arriverait en octobre. L'éventualité de lui prévoir un logement est abordée.
- Liaison CM2/6° : cette année encore la visite du collègue Gaston FLAMENT à MARCHEPRIME aura lieu. Les élèves profiteront de la récréation avec leurs pairs. En outre les enseignantes de CM2 participent en début d'année scolaire à un tour de table pour apporter aux professeurs de 6° les connaissances qu'elles ont de leurs anciens élèves. Ce qui éclaire parfois certaines situations. D'autre part un Défi –lecture est organisé avec le collège de BIGANOS en mai/juin.
- Fête de Carnaval : pas de fête costumée à l'école puisque un CarnaVélo a lieu le 31 mars dans tout LE BARP. Toutes les informations seront transmises aux familles et l'esprit carnavalesque sera bien sûr dans l'école. La confection de chapeaux reste à la discrétion des enseignantes.

### **4. Services périscolaires**

- Question des Parents quant à l'équilibre des repas sur une semaine. Réponse : oui Certains jours le menu prévu est léger.
- La badgeuse ne semble pas être à l'heure : 5 minutes de décalage qui entraînent le décompte d'une tranche de durée supplémentaire.

### **5. Questions diverses**

- Contact avec la psychologue scolaire : travaillant dans plusieurs écoles elle n'assiste pas à tous les conseils d'école. Pour la contacter téléphoner au 05 57 71 92 65 et laisser un message en cas d'absence.
- Tombola au restaurant scolaire : les enfants attendent les récompenses. Elles sont en mairie et seront distribuées à la rentrée des vacances.
- Transmission des documents émis par les associations de parents d'élèves : article D111-9 : les modalités de diffusion sont définies en concertation entre le directeur d'école et les associations de parents d'élèves.

Secrétaire :

La Directrice :